

**COMMUNAUTE**  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

-ooOoo---

*Le mardi 16 décembre 2025, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 10 décembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, PÉDRINI Lélio (à partir de la question n°17), COCQ Bertrand, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe (à partir de la question n°2), DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique (à partir de la question n°2), GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MACKE Jean-Marie, MANNESSIEZ Danielle, MARIINI Laetitia, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, BECUWE Pierre, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CANLERS Guy, CRETEL Didier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, JURCZYK Jean-François (à partir de la question n°3), LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, TOMMASI Céline, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

**PROCURATIONS :**

GAQUÈRE Raymond donne procuration à DEPAEUW Didier, DAGBERT Julien donne procuration à BOSSART Steve, SOUILLIART Virginie donne procuration à MULLET Rosemonde, IDZIAK Ludovic donne procuration à DEROUBAIX Hervé, PÉDRINI Lélio donne procuration à LAVERSIN Corinne (jusqu'à la question n°16), CHRETIEN Bruno donne procuration à THELLIER David, DELANNOY Alain donne procuration à LECONTE Maurice, DELECOURT Dominique donne procuration à DUPONT Jean-Michel, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, DEBAECKER Olivier donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, DEMULIER Jérôme donne procuration à JURCZYK Jean-François (à partir de la question n°3), DERUELLE Karine donne procuration à LEMOINE Jacky, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, MALBRANQUE Gérard donne procuration à MACKE Jean-Marie, OPIGEZ Dorothée donne procuration à PHILIPPE Danièle, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*DEBUSNE Emmanuelle, ALLEMAN Joëlle, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, BRAEM Christel, CARRE Nicolas, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, COCQ Marcel, DASSONVAL Michel, DELANNOY Marie-Josephe, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DERICQUEBOURG Daniel, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, LOISON Jasmine, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, PRUD'HOMME Sandrine, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno*

*Monsieur DUPONT Jean-Michel est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**16 décembre 2025**

**SPORT**

**PÔLE AQUATIQUE – MODIFICATION DES TARIFS DES PISCINES  
COMMUNAUTAIRES GEREES EN REGIE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.

Enjeu : Développer le sport pour tous et permettre le “bien-être”

Face à l'intensification des épisodes de fortes chaleurs et à l'augmentation de leur fréquence, le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, s'inscrit résolument dans une politique d'adaptation au changement climatique et de protection des populations.

Les épisodes de canicule présentent des risques sanitaires accrus, en particulier pour les personnes les plus vulnérables et dans ce contexte, les équipements aquatiques communautaires constituent des espaces publics de fraîcheur, de détente et de prévention sanitaire, participant activement à la résilience du territoire. Leur accessibilité renforcée en période de vigilance météorologique liée à la chaleur s'inscrit pleinement dans le Plan Canicule national et local.

Afin de garantir un accès facilité à ces équipements lors de ces épisodes, tout en assurant une gestion responsable de la ressource en eau, il est proposé d'instaurer un tarif unique solidaire de 1 euro pour l'ensemble des usagers habitant le territoire communautaire, applicable dans les équipements aquatiques communautaires gérés en régie, dès le déclenchement d'une vigilance jaune canicule par Météo France ou tout autre organisme national habilité.

Cette mesure s'inscrit dans la continuité des actions menées par la Communauté d'Agglomération en matière d'adaptation au réchauffement climatique, de sobriété énergétique et de solidarité territoriale et poursuit un double objectif :

- Protéger la santé et le bien-être des habitants du territoire en favorisant l'accès à des lieux rafraîchis et encadrés,
- Sensibiliser les usagers à une utilisation raisonnée et partagée de l'eau, à travers un dispositif de communication associé sur les bons gestes et la sobriété hydrique.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 03 décembre 2025, il est proposé à l'Assemblée d'approuver la création d'un tarif unique à 1 euro pour l'accès aux habitants du territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane dans les équipements aquatiques communautaires gérés en régie, applicable à compter de chaque passage du Département du Pas-de-Calais en vigilance jaune canicule et pour toute la durée de maintien du niveau de vigilance ; les activités étant exclues de cette disposition. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de fixer et réviser les droits d'accès aux équipements communautaires et les tarifs des prestations et services associés (activité, stage, atelier, réparation et maintenance des équipements loués, mise à disposition de salles...).

Sur proposition de son Président,  
Le Bureau communautaire,  
A la majorité absolue,

**APPROUVE** la grille tarifaire modifiée telle qu'annexée à la présente délibération à compter du 1er janvier 2026.

**PRECISE** que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Conseiller délégué,



DRUMEZ Philippe

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : 17 DEC. 2025

Et de la publication le : 19 DEC. 2025  
Par délégation du Président,  
Le Conseiller délégué,



## Propositions tarifaires applicables à compter du 1er janvier 2026

	Aggo tarif	Ext Ag Ext Aggo
Entrée individuelle	Aggo	Ext Aggo
Pour les moins de 3 ans	0,00 €	1,90 €
Pour les 3 ans jusqu'au moins de 18 ans , étudiants, demandeurs d'emploi, personne en situation de handicap,	1,80 €	2,70 €
Séniors ( à compter de 65 ans )	2,00 €	3,00 €
Adulte (à compter de 18 ans)	2,75 €	4,30 €
PLAN CANICULE - A PARTIR DE LA VIGILANCE JAUNE	1,00 €	NON APPLICABLE
Animations : Leçon Individuelle d' Aquagym, Aquaphobie, Circuit training, Aquabike, Nage avec palmes , Initiation au sauvetage..	5,90 €	8,80 €
Adulte (à compter de 18 ans ) + Jardin aquatique pour les enfants de moins de 7 ans	2,80 €	4,30 €
Leçon collective à la séance de natation , perfectionnement des nages pour tous les usagers	6,40 €	9,60 €
Sauna	5,60 €	8,40 €
Fitness sans entrée piscine	3,80 €	6,30 €
Fitness (Entrée Piscine incluse )	6,30 €	9,40 €
Bébés nageurs à la séance	6,10 €	9,20 €
Baby club à la séance	6,10 €	9,20 €
Pompiers , Police, Gendarmerie et association de l'agglomération aux horaires conventionnés	0,00 €	
Visiteurs	1,50 €	2,30 €
<b>Abonnement</b> <small>(valable un an à la date anniversaire . Report possible de manière exceptionnelle via un justificatif médical)</small>		
10 entrées pour les 3 ans jusqu'au moins de 18 ans , étudiants , demandeurs d'emploi, personne en situation de handicap, Comité d'Entreprise	16,00 €	24,00 €
10 entrées Séniors (à compter de 65 ans)	18,00 €	27,00 €
10 entrées Adultes ( à compter de 18 ans )	24,80 €	38,30 €
<b>Animations</b>		
10 entrées : Aquagym, Aquaphobie, Circuit training, Aquabike, Nage avec palmes , Initiation au sauvetage.. (évoquer problème de réservation )	52,90 €	79,30 €
<b>Bien être</b>		
10 entrées sauna adultes	50,60 €	75,90 €
<b>Fitness</b>		
10 entrées Fitness adultes	33,80 €	56,30 €
10 entrées Fitness adultes + Entrée piscine	56,20 €	70,20 €
<b>Activités pour les moins de 6 ans</b>		
10 entrées Bébés nageurs et Baby Club	52,50 €	82,70 €
<b>Cours de natation</b>		
10 leçons collectives (enfant ou adulte)	57,40 €	86,10 €
Ecole de natation - <b>nouveauté : valable un trimestre</b>	31,30 €	46,90 €
<b>Scolaires et ACM - CAJ</b>		
Primaires entrée unitaire ( maternelles au CM2 )	0,00 €	1,90 €
Secondaires entrée unitaire (Collégiens, Lycéens)	2,00 €	3,00 €
Encadrants, professeurs , accompagnants, animateurs pendant le temps de l'activité entrée unitaire	0,00 €	0,00 €

ACM, CAJ entrée unitaire	1,25 €	1,90 €
Structure en charge du handicap de l'agglomération entrée unitaire	0,00 €	1,90 €
Une classe avec intervention pédagogique d'un MNS	0,00 €	90,90 €
Entrée gratuite dans la limite de 100 entrées par an pour l'ensemble des piscines		